



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19/07/18

Dossier complet le :

27/07/18

N° d'enregistrement :

F01118P0180

### 1. Intitulé du projet

Dans le cadre d'un projet d'alimentation en eau industrielle, la société Wiame RM souhaite réaliser un forage sur la commune de Maisoncelles-en-Brie, située dans le département de la Seine-et-Marne (77).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom **WIAME**

Prénom **EMILIE**

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

**WIAME RM**

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

**WIAME EMILIE (Gérant)**

RCS / SIRET

**8 0 2 8 6 3 5 6 3 0 0 0 1 0**

Forme juridique

**SARL**

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
n°27 a - Forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m	La société WIAME est une ICPE soumise à autorisation souhaitant mettre en place une activité de lavage et recyclage des matériaux sur la commune de Maisoncelles-en-Brie (77).  L'essai de pompage s'inscrit dans la rubrique IOTA 1.1.1.0 sous le régime de la Déclaration. Le débit du pompage sera d'environ 80 m <sup>3</sup> /h hors période de pluie.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation de centre de lavage des matériaux.

Surface totale de l'emprise de la parcelle cadastrale 44 500 m<sup>2</sup>.

Un pompage d'essai est nécessaire, afin de valider la quantité pouvant être pompée.

## **4.2 Objectifs du projet**

La société WIAME RM, souhaite ouvrir un centre de lavage et de recyclage des matériaux. Pour ce faire, un sondage de reconnaissance géologique et des essais de pompages doivent être menés afin de caractériser le milieu hydrogéologique au droit du projet.

L'objectif du projet est de réaliser un forage d'eau industrielle ayant une consommation en eau annuelle estimée à environ 66 500 m<sup>3</sup>/an et une consommation horaire supérieure à 80 m<sup>3</sup>/h.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

L'ouvrage de pompage sera réalisé jusqu'à 135 m de profondeur dans le but de pomper la nappe captive de l'Eocène moyen et inférieur.

L'ensemble sera réalisé conformément aux normes en vigueur (dalle d'étanchéité, ...)

Annexe 7

Mesures destinées à limiter, supprimer ou compenser les effets du projet

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le pompage de l'eau sera fait pour un usage industriel (lavage de matériaux).

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier de demande d'Autorisation d'Exploiter au titre de la réglementation ICPE (rubrique 2515 : Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes) --> dossier déposé le 14/06/2017

-Dossier Loi sur l'eau --> dossier déposé le 27/06/17

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Débit de pompage	80 m/h
Volume annuel estimé	66 500 m3

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Le projet se situe sur la commune de  
Maisoncelle-en-Brie (77580)

Lieu dit "Etang Morillas"

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 3° 0 0' 0 0 " 098 Lat. 4 8° 5 0' 5 3" 771

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe 8 : Les ZNIEFF I les plus proches sont "Forêt du Mans" et "Etang de Pereuse" respectivement à de 5 km au Nord du projet et 10 km au Nord-Est du projet  La ZNIEFF II la plus proche est "Forêt de Crecy" à environ 10 km au Sud-Ouest du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe 9 : l'ARP le plus proche est 'Marais de Lesches' à environ 20 km au Nord-Ouest du projet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe 10 : Parc naturel régional d' "Oise-Pays de France" situé à 40 km au Nord-Ouest du projet
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe 6 : Directive Oiseaux : "Boucles de la Marne" à 13 km au Nord-Ouest du site Directive Habitats : "Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin" - 12 km au Nord-Est du site
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le prélèvement sera réalisé dans la nappe captive de l'Eocène moyen et inférieur séparée des nappes sus-jacentes. Les eaux pompées ne seront pas ré-infiltrées dans la nappe testée.  Volume annuel estimé : 66 500 m3
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en zone agricole mais ne présentera pas d'impact sur la continuité écologique
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Zone Natura 2000 la plus proche est située à 13 km

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucunes zones citées au 5.2 ne se trouvent à moins de 5 km du projet. Celui-ci ne générera pas d'incidence sur ces zones sensibles.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera implanté sur un site industriel existant
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les bases de données du BRGM : - Retrait gonflement d'argile --> Aléa faible - Séisme --> Catégorie 5 - Inondation --> Aléas très Faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le captage d'eau sera utilisé uniquement pour la production industrielle (lavage des matériaux).
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura aucune incidence sur le trafic routier, cela restera interne au site déjà existant.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve isolé et l'activité de pompage n'exercera pas de nuisance supplémentaire à l'activité du site.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'odeur ou de nuisance olfactive.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, la réalisation du forage d'essai n'entraînera aucune vibration.</p> <p>En phase d'exploitation, l'exploitation du forage n'entraînera aucune vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les moteurs de la foreuse et du groupe électrogène, seront utilisés correctement et respecteront les normes en vigueur en matière de rejet de gaz d'échappement.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'eau pompée sera stockée dans des bassins tampon (1 100 m3 et 730 m3). L'intégralité des eaux pompées sera utilisé à des fins de production, aucun rejet dans le milieu naturel ne sera réalisé.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'eau pompée et utilisée à des fins des productions (lavage de matériaux) sera alors chargée notamment en Matières en Suspension. Cet ensemble formera des boues qui seront alors traitées par un filtre presse. Les résidus seront alors envoyés en centre de traitement agréé si nécessaire.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets inertes et non dangereux --&gt; terres de forage</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard sa nature, de sa situation au sein d'une zone agricole, de son éloignement de zones environnementales sensibles et de sa non-appartenance à une zone de tension quantitative, le risque potentiel de cet ouvrage fait qu'il ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7--> Mesures destinées à limiter, supprimer ou compenser les effets du projet  
Annexe 8--> Zone ZNIEFF I & II autour du site  
Annexe 9--> Zone Arrêté de Protection du Biotope autour du site  
Annexe 10--> Parc naturel régional  
Annexe 11--> Coupe géologique & Hydrogéologique du forage

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



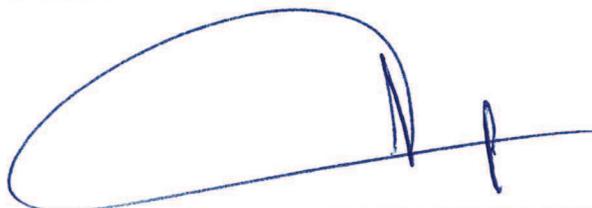
Fait à

Maisoncelles en Brie

le.

27 juillet 2018

Signature



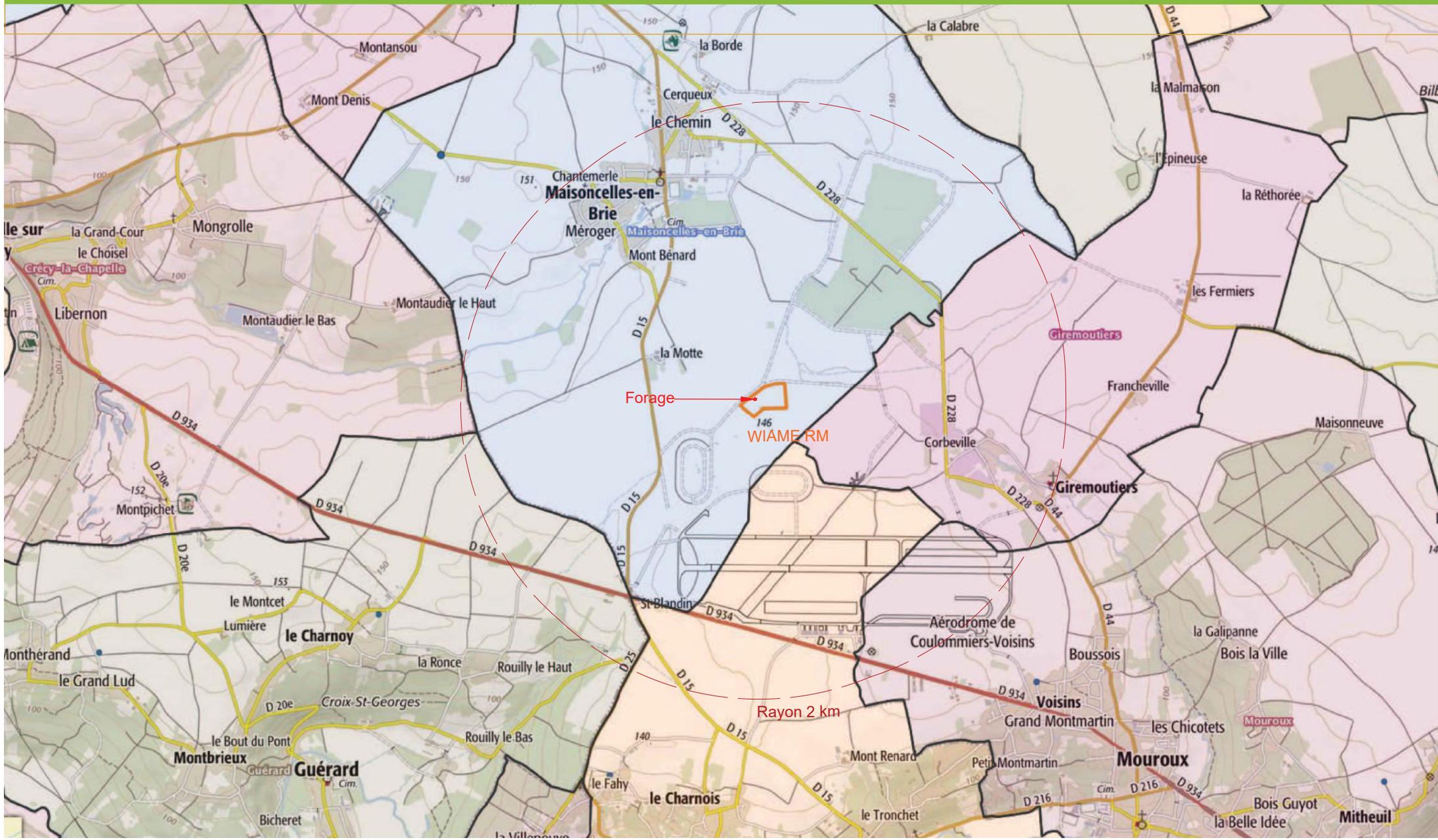
## Annexe 2 : Plan de situation au 1/25 000è

# PLAN REGLEMENTAIRE A L'EHELLE 1: 25 000ème

## WIAME RM

Etang Morillas

77 580 MAISONCELLES-EN-BRIE



## ANNEXE 3 : Photographies de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue

PHOTOGRAPHIES DATEES DE MAIS 2017

Cartographie des prises de vue



## ANNEXE 4 : - Plan de masse au 1/500è

Rayon réglementaire 35 m

**Légende :**

Périmètre de la société	Béton brut
Bâtement	Ballast
Portails d'accès	Casiers matériaux
Clôture	Terres non inertes non dangereuses
Rayon d'attache 35 m	Terres inertes à chauffer
Chaussée bitume	Terres inertes à évacuer
Voie de circulation semi étanche	Terres chaulées
Forage	Terre végétale
Eau potable	Pôle déchetterie
Eau usées	Hydrant
Electricité	Réserve incendie
Telecom	Concasseur
Eau pluviales	Installation lavage / criblage
Fosse étanche	Centrale béton
Fosse béton	Centrale blanc
Bassin de régulation des Eaux Pluviales de Ruissellement	Centrale blanc
Bassin stockage eaux recyclées	

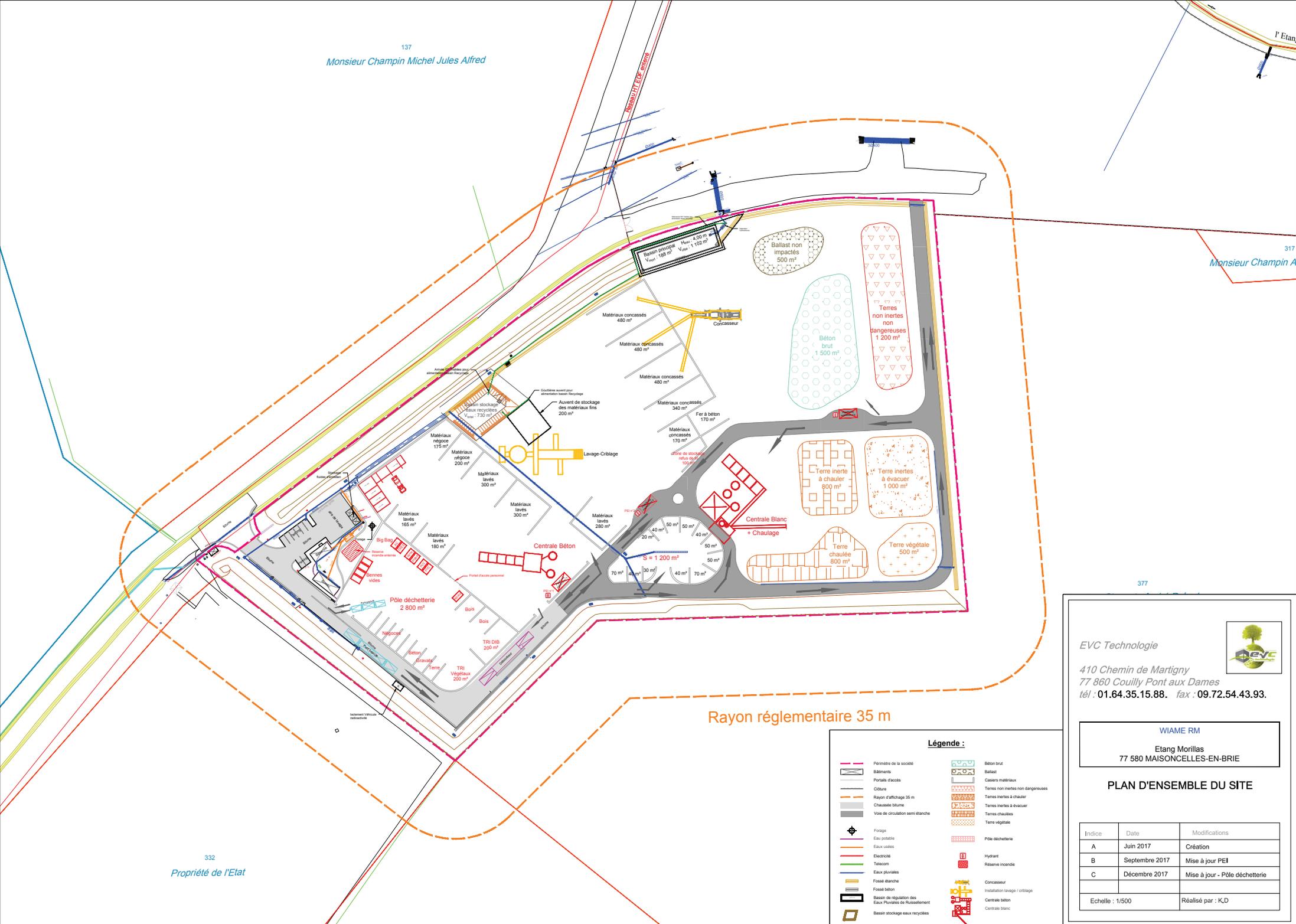
**EVC Technologie**  
 410 Chemin de Martigny  
 77 860 Couilly Pont aux Dames  
 tél : 01.64.35.15.88. fax : 09.72.54.43.93.



WIAME RM  
 Etang Morillas  
 77 580 MAISONCELLES-EN-BRIE

**PLAN D'ENSEMBLE DU SITE**

Indice	Date	Modifications
A	Juin 2017	Création
B	Septembre 2017	Mise à jour PEI
C	Décembre 2017	Mise à jour - Pôle déchetterie
Echelle : 1/500		Réalisé par : K,D



## ANNEXE 5 : - Plan des abords au 1/5 000è

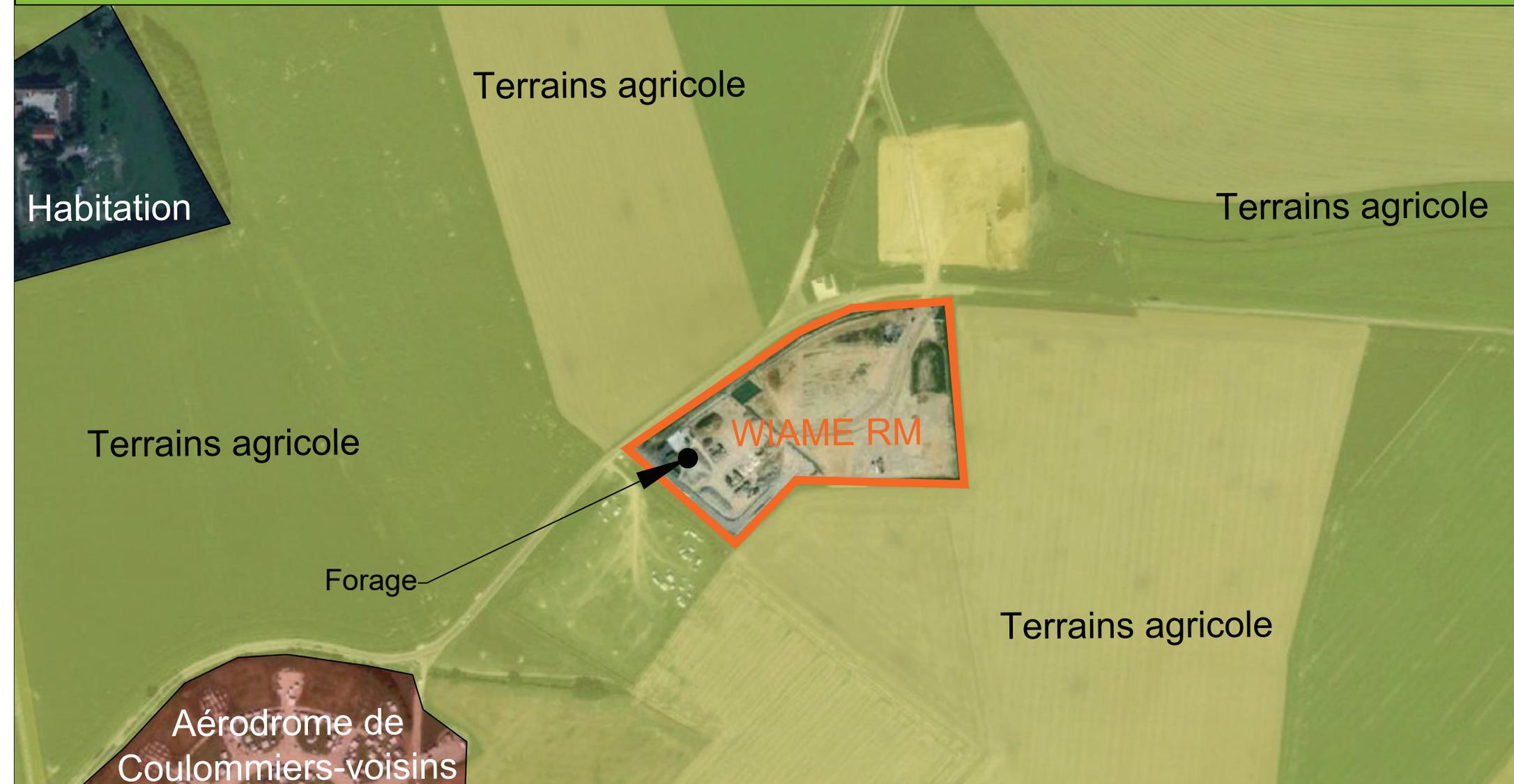
# PLAN REGLEMENTAIRE A L'ECHELLE 1: 5 000ème

WIAME RM

Etang Morillas

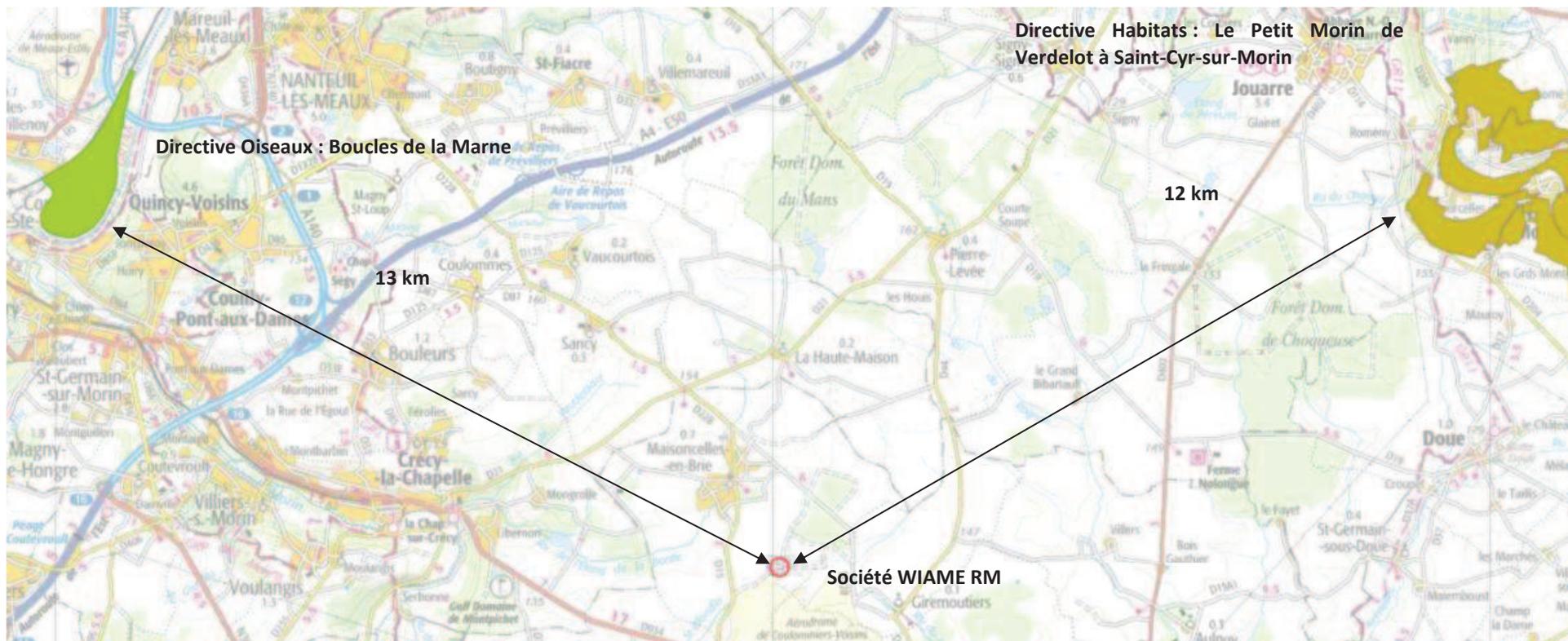
77 580 MAISONCELLES-EN-BRIE

Vue aérienne juin 2017



## ANNEXE 6 : - Zone Natura 2000 aux abords du site

## ZONE NATURA 2000



## ANNEXE 7 : - Mesure destinées à limiter les effets du projet aux abords du site

# MESURES DESTINEES A LIMITER, SUPPRIMER OU COMPENSER LES EFFETS DU PROJET

---

### 1. Mesures lors de la réalisation du forage et des essais de pompage

La conception du forage de reconnaissance et des essais de pompage intègre les impacts du projet sur l'environnement.

#### **Impact sur les eaux superficielles et souterraines**

Afin de minimiser l'égouttage et les pertes chroniques d'hydrocarbures, la foreuse utilisée sera entretenue et ne présentera aucune trace de souillure d'hydrocarbures.

En cas d'écoulement d'hydrocarbures sur le sol, la préconisation est la suivante :

- Le liquide pourra être adsorbé au moyen d'un adsorbant puissant qui devra être disponible sur place,
- Si nécessaire, la terre polluée par l'écoulement accidentel sera excavée et transportée dans un centre de traitement spécialisé,
- L'eau polluée par un écoulement accidentel d'hydrocarbures sera rapidement pompée, stockée pour ensuite être transportée dans un centre de traitement spécialisé par une entreprise dûment habilitée.

Pour les pompages d'essai, aucune machine n'est utilisée, les pompes sont électriques ou thermiques, le groupe électrogène sera éloigné de la tête de forage.

Les accès et stationnements des véhicules, les sites de stockage des hydrocarbures et autres produits susceptibles d'altérer la qualité de l'eau seront éloignés du site de foration d'au moins 35 mètres et choisis en vue de limiter tout risque de pollution pendant le chantier.

Le ravitaillement en carburant de la foreuse sera réalisé au dessus d'un bac de rétention mobile étanche ou de tout autre dispositif permettant la récupération d'éventuelles égouttures d'hydrocarbures.

Aucune modification du terrain naturel ne sera effectuée lors de la réalisation des forages de reconnaissance. Seule la tête de l'ouvrage sera apparente.

#### **Impact sur la pression acoustique**

Afin de minimiser les nuisances liées au bruit, la foreuse utilisée devra être convenablement entretenue et respecter les normes en vigueur en matière d'insonorisation.

Le forage sera réalisé les jours ouvrés, le matin entre 8h00 et 12h00 et l'après-midi entre 13h00 et 18h00. Concernant le groupe électrogène, ce dernier ne pourra pas être arrêté durant 24 heures, cependant il respectera les normes en vigueur en matière d'insonorisation, il devrait être confondu avec le bruit ambiant.

#### **Impact sur l'air**

Les moteurs de la foreuse et du groupe électrogène, seront utilisés correctement et respecteront les normes en vigueur en matière de rejet de gaz d'échappement.

# MESURES DESTINEES A LIMITER, SUPPRIMER OU COMPENSER LES EFFETS DU PROJET

## 2. Mesures à prendre afin de supprimer tout impact des ouvrages

La crépine et le massif filtrant du forage seront mis en place dans les règles de l'art. La tête du forage est cimentée jusqu'en haut afin d'éviter au maximum toute pollution des eaux contenues dans les limons des plateaux par les eaux de surface.

On veillera à ne mettre aucune des trois nappes concernées par le projet en communication. En effet, la cimentation de l'ouvrage sera réalisée jusqu'à la base des marnes et caillasses lutétiennes présumées étanche puis un bouchon de sobranite sera posé entre cette formation et l'aquifère de l'Eocène moyen et inférieur.

Lors de la cimentation, un délai de 48 heures sera respecté pour une prise convenable du ciment. Un contrôle de qualité de la cimentation par un expert extérieur pourra être réalisé.

La tête du forage est fermée, cadénassée et cimentée afin d'éviter tout apport de pollution accidentelle ou malveillante venant de la surface.

Pour éviter ces éventuelles pollutions, les précautions suivantes devront être prises :

- mise en place des forages selon « les normes NF X10-999 et AFNOR FDX31614 »,
- le forage est crépiné au niveau de l'aquifère capté et est cimenté entre la surface du sol et le toit de la formation aquifère (Eocène moyen et inférieur),
- La tête du forage est fermée, cadénassée et cimentée afin d'éviter tout apport venant de la surface (eaux pluviales, acte malveillant,...),
- le matériel utilisé pour la réalisation du forage et son équipement est de première qualité et inerte par rapport aux eaux souterraines.
- durant les essais de pompage, l'aspiration de la pompe sera placée de façon à éviter les phénomènes de cavitation, le brassage de particules en suspension et le développement de populations bactériennes.

Les prescriptions générales de l'**arrêté du 11 septembre 2003** devront être suivies lors de l'implantation des forages.

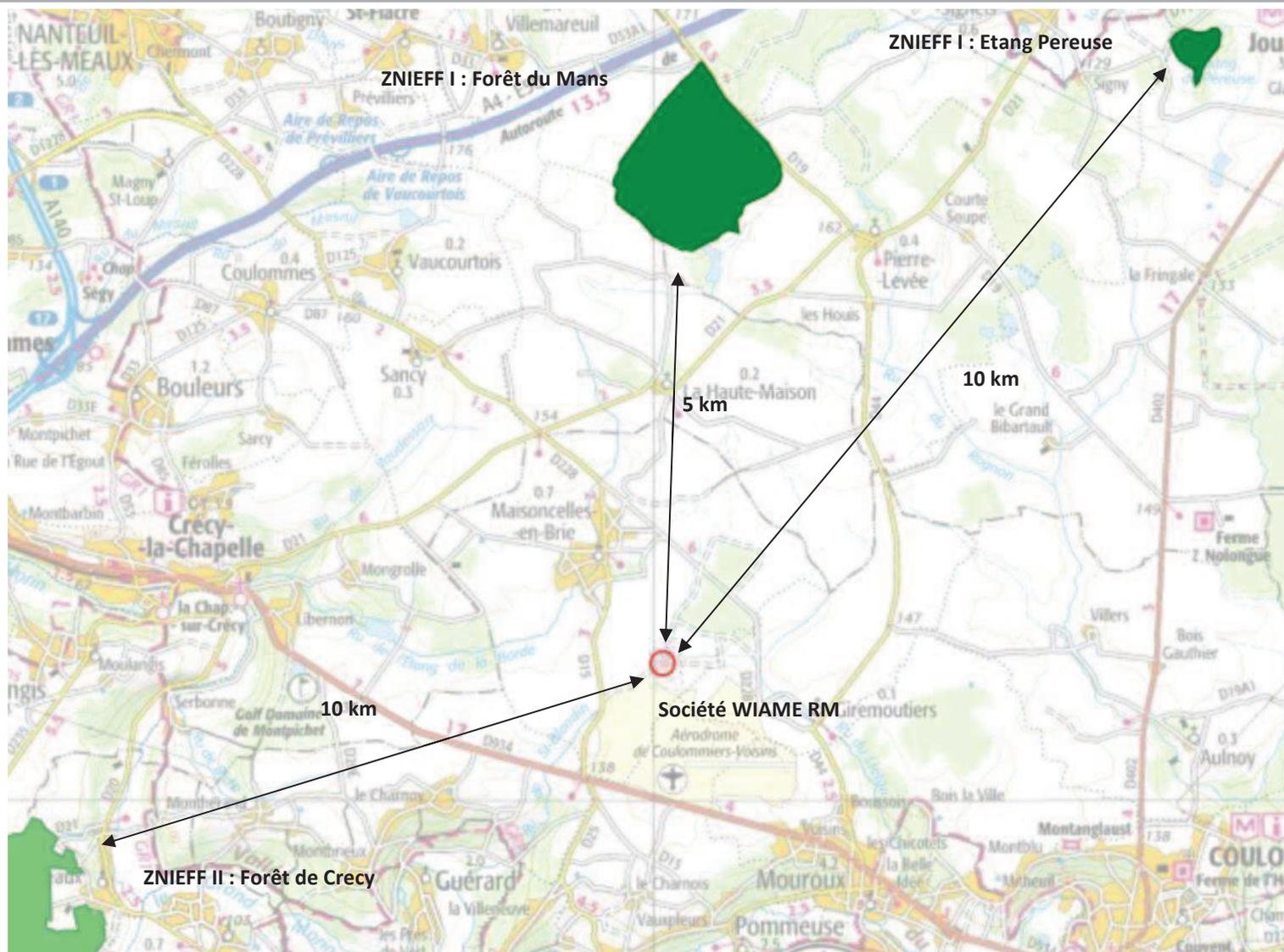
Le paragraphe suivant présente un extrait de l'article 4 de l'arrêté du 11 septembre 2003.

*« Aucun sondage, forage, puits, ouvrage souterrain, ne peut être effectué à proximité d'une installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines. En particulier, ils ne peuvent être situés à moins de :*

- 200 mètres des décharges et installations de stockage de déchets ménagers ou industriels ;
- 35 mètres des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif, des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines ;
- 35 mètres des stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques, de produits phytosanitaires ou autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines. »

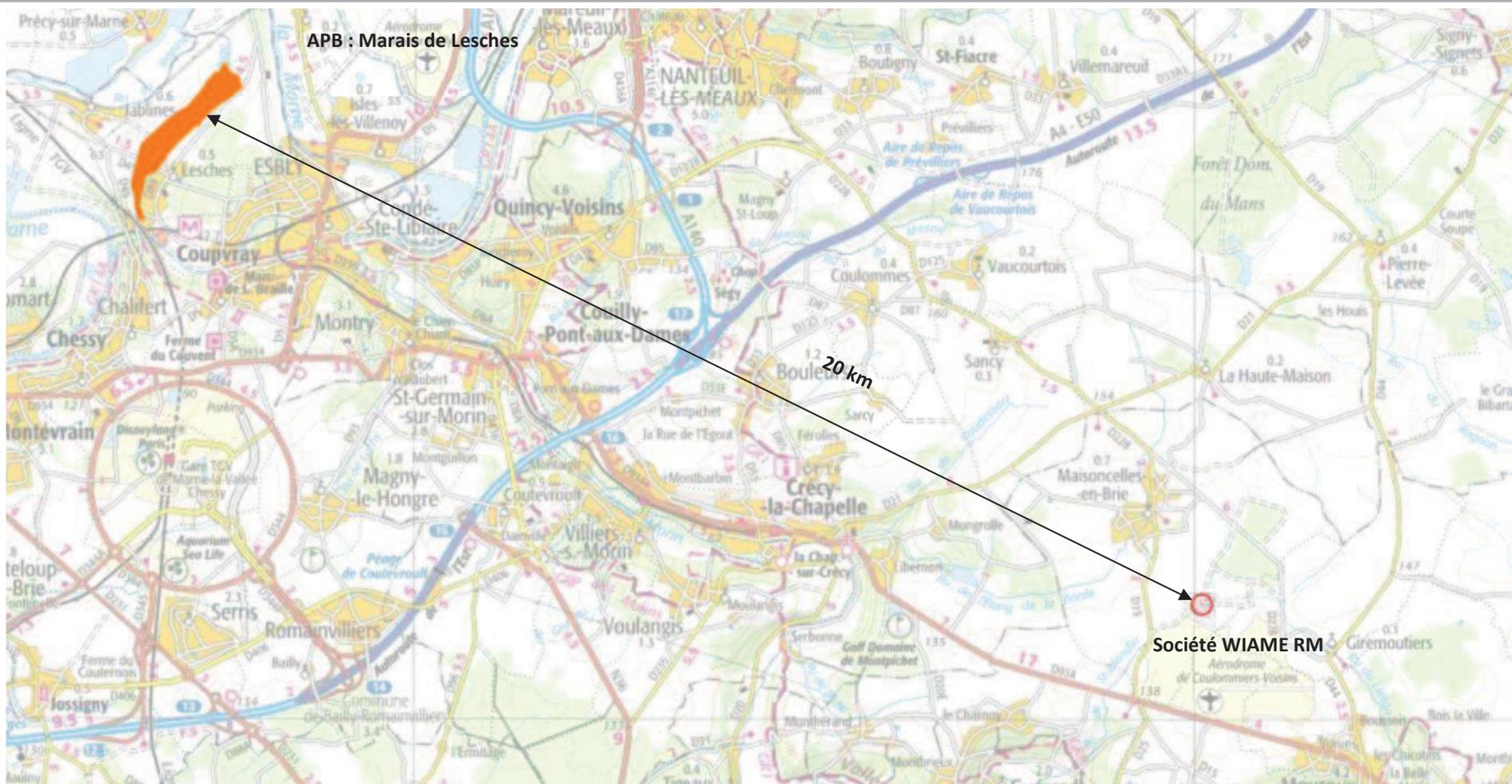
## ANNEXE 8 : - ZNIEFF I & II aux abords du site

## ZNIEFF I & II



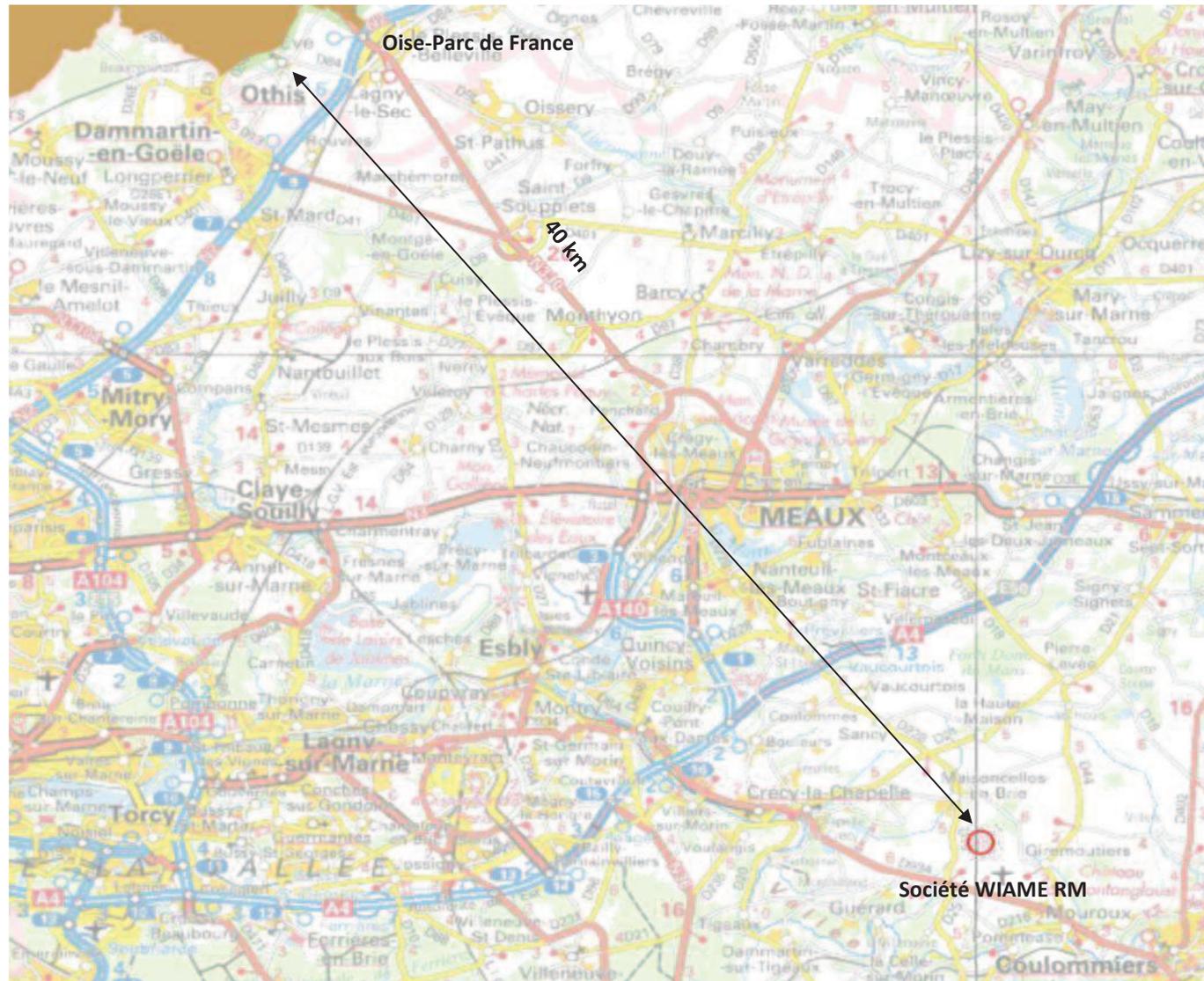
## ANNEXE 9 : - Arrêté de Protection du Biotope aux abords du site

ZONE ARRETE DE PROTECTION DU BOITOPE



## ANNEXE 10 : - Parc Naturel Régional aux abords du site

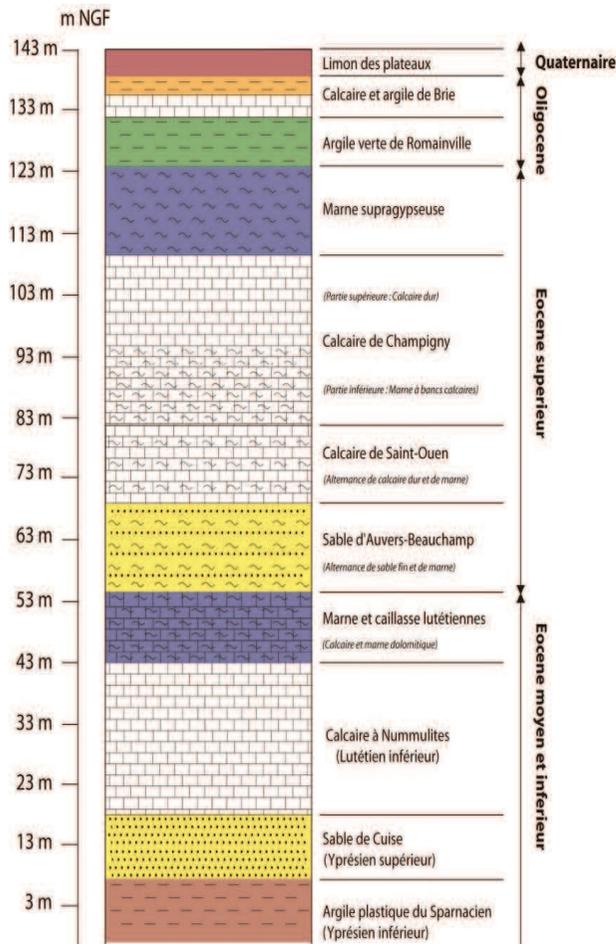
## PARC NATUREL REGIONAL



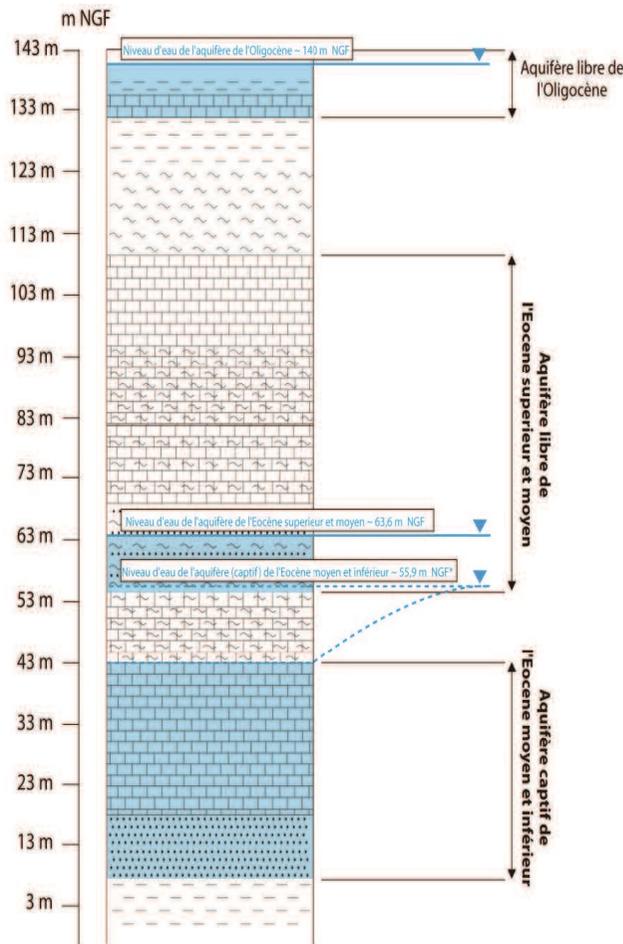
## ANNEXE 11 : - Coupe Géologique et Hydrogéologique du forage

## COUPE GÉOLOGIQUE & HYDROGÉOLOGIQUE

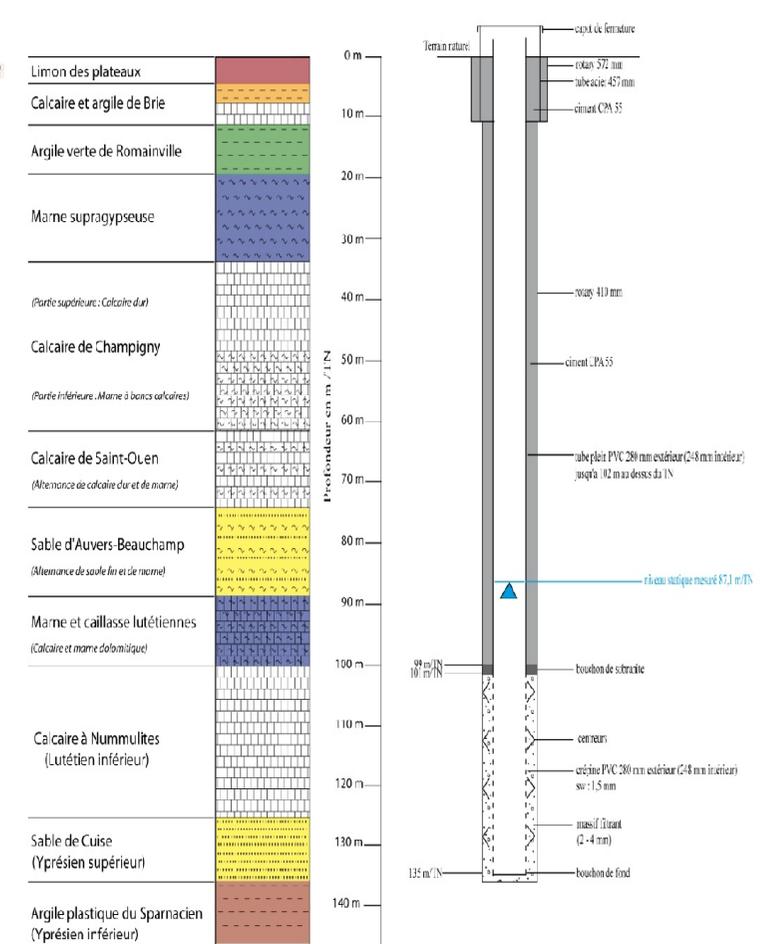
Coupe géologique prévisionnelle attendue



Coupe hydrogéologique prévisionnelle attendue



Coupe technique du forage d'eau industrielle



\* Pour information, le niveau d'eau de la nappe de l'aquifère de l'Eocène moyen et inférieur se situe au dessus du toit de ce dernier car cet aquifère est de type captif, impliquant une mise en pression de ce réservoir. Il est donc naturel que le niveau d'eau se localise bien au-dessus de cet aquifère.